

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU 15 MAI 2014

Le 15 mai 2014 à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 6 mai 2014, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de M. David QUEIROS, Maire.

**Présents :**

M. David QUEIROS, Mme Michelle VEYRET, M. Giovanni CUPANI, Mme Cosima VACCA, M. Brahim CHERAA, Mme Nathalie LUCI, Mme Monique DENADJI, Mme Houriya ZITOUNI, Mme Marie-Christine LAGHROUR, M. Franck CLET, M. Alain SEGURA, Mme Diana KDOUH, M. Fabien SPUHLER, M. Christophe BRESSON, M. Thierry SEMANAZ, M. Ahmed MEITE, Mme Mitra REZAI, M. Abdallah SHAIK, Mme Arlette JEAN, Mme Maryvonne BELLEMIN, M. Mohammed HESNI, Mme Agnès SECHER, Mme Nathalie PUYGRENIER, M. Pierre GUIDI, M. Abdellaziz GUESMI, M. Philippe SERRE, Mme Denise FAIVRE, M. Georges OUDJAOUDI, Mme Nora WAZIZI, M. Philippe CHARLOT, Mme Claudette CARRILLO, M. Hervé MARGUET, M. Mohamed GAFSI, Mme Agnès BUSCAYRET-MASSOL, Mme Asra WASSFI, M. Xavier DENIZOT.

**Absents :**

M. Georges OUDJAOUDI (pour le vote des délibérations n°1 à 6), Mme Asra WASSFI (pour le vote des délibérations n°31 à 35), M. Xavier DENIZOT (pour le vote des délibérations n°1 et n°31 à 35).

**Pouvoir :**

M. Kristof DOMENECH a donné pouvoir à Mme Monique DENADJI, M. Jérôme RUBES a donné pouvoir à Mme Michelle VEYRET, M. Alain SEGURA a donné pouvoir à Mme Cosima VACCA (pour le vote des délibérations n°30 à 35), Mme Marie-Lou HEMMERY a donné pouvoir à M. Franck CLET, M. Abdallah SHAIK a donné pouvoir à Mme Maryvonne BELLEMIN (pour le vote des délibérations n°31 à 35), M. Mohamed GAFSI a donné pouvoir à Mme Agnès BUSCAYRET-MASSOL (pour le vote des délibérations n°32 à 35), pour les représenter et voter en leurs lieu et place.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Nathalie PUYGRENIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **1. Élection au poste de 4ème adjoint.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-15,

**Vu** la délibération n°3 du 5 avril 2014 qui a procédé à l'élection des adjoints,

**Vu** le courrier de la préfecture en date du 29 avril 2014 actant de la démission de M. Abdellaziz GUESMI en tant qu'adjoint au maire,

**Considérant** que le dernier alinéa de l'article L 2122-10 dispose que « quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant »

**Considérant** la proposition faite par M. le Maire que M. Brahim CHERAA devienne 4ème adjoint sur le poste laissé vacant,

Après dépouillement des bulletins, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel	
n'ayant pas pris part au vote :	1
Nombre de votants :	36
Nombre de suffrages nuls :	9
Nombre de suffrages exprimés	
en faveur de M. CHERAA :	27
Majorité absolue :	14

### **Résultats :**

M. Brahim CHERRA, ayant obtenu 27 voix sur un suffrage exprimé de 27 voix et pour une majorité absolue de 14 voix, est élu comme 4ème adjoint.

## **2. Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association Syndicale Drac Isère.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

### **DESIGNE**

Les représentants du conseil municipal au sein de l'Association Syndicale Drac Isère sont les suivants :

- M. Christophe BRESSON en tant que titulaire
- M. Jérôme RUBES en tant que suppléant

*Adoptée à la majorité : 28 voix pour  
27 pour Majorité  
1 pour Conseiller municipal  
6 abstention Couleurs SMH  
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens  
2 abstention UMP*

## **3. Désignation du représentant titulaire et de son suppléant pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public (GIP) - Réussite Éducative de l'agglomération grenobloise.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

## **DESIGNE**

Les représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du GIP :

- Mme Monique DENADJI en tant que titulaire
- M. Jérôme RUBES en tant que suppléant

*Adoptée à la majorité : 28 voix pour  
27 pour Majorité  
1 pour Conseiller municipal  
6 abstention Couleurs SMH  
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens  
2 abstention UMP*

4. Désignation des représentants du Conseil municipal siégeant au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

## **DESIGNE**

Les représentants du conseil municipal au sein au de la commission d'aménagement commercial :

- Mme Michelle VEYRET en tant que titulaire
- M. Pierre GUIDI en tant que suppléant.

*Adoptée à la majorité : 28 voix pour  
27 pour Majorité  
1 pour Conseiller municipal  
6 abstention Couleurs SMH  
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens  
2 abstention UMP*

5. Reportée.
6. Désignation du représentant de la Ville au Conseil d'Administration et au Conseil d'Établissement de l'Établissement Social de Travail et d'Hébergement Isérois (ESTHI).

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

## **DESIGNE**

Le représentant du conseil municipal au sein des instances de l'ESTHI :

- Mme Marie-Christine LAGHROUR

*Adoptée à la majorité : 28 voix pour  
27 pour Majorité  
1 pour Conseiller municipal  
6 abstention Couleurs SMH  
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens  
2 abstention UMP*

**7. Désignation des représentants du Conseil Municipal siégeant au sein du Comité Directeur de l'Office Municipal des Sports (OMS).**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DESIGNE**

Les représentants du conseil municipal au sein de l'OMS :

- M. Franck CLET
- M. Jérôme RUBES
- Mme Nathalie PUYGRENIER

*Adoptée à la majorité : 28 voix pour  
27 pour Majorité  
1 pour Conseiller municipal  
7 abstention Couleurs SMH  
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens  
2 abstention UMP*

**8. Désignation des représentants de la Ville aux conseils d'écoles des établissements scolaires maternelles, primaires et aux conseils d'administration des établissements Secondaires (Collèges et Lycée).**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DESIGNE**

Les représentants du conseil municipal aux conseils d'écoles des établissements scolaires maternelles, primaires et aux conseils d'administration des établissements Secondaires (Collèges et Lycée) :

Écoles	Titulaires
Ambroise Croizat	
Primaire	Mme Nathalie PUYGRENIER
Condorcet	
Elémentaire	M. Pierre GUIDI
Maternelle	M. Christophe BRESSON
Gabriel Péri	
Elémentaire	M. Jérôme RUBES
Maternelle	Mme Marie-Lou HEMMERY
Henri Barbusse	
Elémentaire	Mme Agnès SECHER
Maternelle	Mme Mitra REZAI
Jeanne Labourbe	
Maternelle	M. Kristof DOMENECH

Joliot Curie	
Elémentaire	Mme Nathalie LUCI
Maternelle	M. Mohammed HESNI
Paul Bert	
Elémentaire	M. Brahim CHERAA
Maternelle	M. Alain SEGURA
Paul Eluard	
Elémentaire	Mme Michelle VEYRET
Maternelle	Mme Diana KDOUH
Paul Langevin	
Elémentaire	Mme Marie-Christine LAGHROUR
Maternelle	M. Abdallah SHAIK
Romain Rolland	
Elémentaire	Mme Maryvonne BELLEMIN
Maternelle	Mme Cosima VACCA
Saint-Just	
Elémentaire	M. Fabien SPUHLER
Maternelle	M. Fabien SPUHLER
Vaillant Couturier	
Elémentaire	Mme Arlette JEAN
Maternelle	Mme Houriya ZITOUNI
Voltaire	
Elémentaire	Mme Monique DENADJI
Maternelle	Mme Maryvonne BELLEMIN

- Pour le lycée de la commune :

Lycée Pablo Neruda	
Titulaires	Suppléants
M. Mohammed HESNI Mme Marie-Christine LAGHROUR Mme Cosima VACCA	M. Abdallah SHAIK M. Franck CLET Mme Arlette JEAN

- Pour les trois collèges de la commune :

Collège Fernand Léger	
Titulaires	Suppléants
Mme Monique DENADJI Mme Agnès SECHER	M. Christophe BRESSON Mme Nathalie LUCI

Collège Edouard Vaillant	
Titulaires	Suppléants
Mme Arlette JEAN M. Fabien SPUHLER M. Ahmed MEITE	Mme Nathalie PUYGRENIER Mme Maryvonne BELLEMIN M. Alain SEGURA

Collège Henri Wallon	
Titulaires	Suppléants
M. Franck CLET M. Brahim CHERAA	Mme Marie-Christine LAGHROUR Mme Michelle VEYRET

*Adoptée à la majorité : 28 voix pour  
27 pour Majorité  
1 pour Conseiller municipal  
7 abstention Couleurs SMH  
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens  
2 abstention UMP*

- 9. Désignation des représentants du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration des trois MJC (Maisons des Jeunes et de la Culture) « Pont du Sonnant », « Les Roseaux » et « Village ».**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DESIGNE**

Les représentants du conseil municipal au sein de chaque conseil d'administration des MJC « Pont du Sonnant », « Les Roseaux » et « Village » :

MJC	Titulaires	Suppléants
Pont du Sonnant	M. Jérôme RUBES	Mme Marie-Lou HEMMERY
Les Roseaux	Mme Nathalie LUCI	M. Pierre GUIDI
Village	M. Franck CLET	Mme Diana KDOUH

*Adoptée à la majorité : 28 voix pour  
27 pour Majorité  
1 pour Conseiller municipal  
7 abstention Couleurs SMH  
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens  
2 abstention UMP*

- 10. Reportée.**

- 11. Désignation d'un représentant de la commune de Saint-Martin-d'Hères pour siéger au conseil de l'UFR Langues étrangères.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DESIGNE**

Les représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du GIP.

- Mme Cosima VACCA en tant que titulaire
- Mme Houriya ZITOUNI en tant que suppléant

*Adoptée à la majorité : 28 voix pour  
27 pour Majorité  
1 pour Conseiller municipal  
7 abstention Couleurs SMH  
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens  
2 abstention UMP*

## **12. Désignation des représentants du Conseil Municipal au Syndicat Mixte d'Actions Gérontologiques (S.Y.M.A.G.E).**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

### **ABROGE**

La délibération n°11 du 22 avril 2014.

### **DESIGNE**

Les représentants du conseil municipal au sein du Syndicat Mixte d'Actions Gérontologiques (S.Y.M.A.G.E) comme suit :

Titulaires	Suppléants
Mme Marie-Christine LAGHROUR	Mme Cosima VACCA
Mme Houriya ZITOUNI	Mme Nathalie LUCI
Mme Claudette CARRILLO	Mme Maryvonne BELLEMIN
Mme Monique DENADJI	M. Kristof DOMENECH
Mme Marie-Lou HEMMERY	Mme Diana KDOUH
M. Pierre GUIDI	M. Franck Clet
M. Henry RIVE	M. Brahim CHERAA

*Adoptée à la majorité : 35 voix pour  
27 pour Majorité  
1 pour Conseiller municipal  
7 pour Couleurs SMH  
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens  
2 abstention UMP*

## **13. Désignation des représentants du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudications (CAO).**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

### **ABROGE**

La délibération n°5 du 22 avril 2014.

### **DIT**

Que M. le Maire sera représenté au sein de la commission d'appel d'offres par M. Alain SEGURA.

## **DESIGNE**

Les représentants du conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Titulaires	Suppléants
M. Brahim CHERAA	M. Franck CLET
Mme Arlette JEAN	Mme Maryvonne BELLEMIN
M. Ahmed MEITE	M. Abdallah SHAIEK
Mme Houriya ZITOUNI	M. Thierry SEMANAZ
M. Georges OUDJAUDI	M. Hervé MARGUET

*Adoptée à la majorité : 28 voix pour  
27 pour Majorité  
1 pour Conseiller municipal  
7 abstention Couleurs SMH  
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens  
2 abstention UMP*

**14. Désignation des représentants au sein de la commission consultative pour l'attribution des marchés de travaux dans le cadre des procédures adaptées comprises entre 207 000 € H.T et 5 186 000 € H.T.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

### **ABROGE**

La délibération n°6 du 22 avril 2014.

### **DIT**

Que M. le Maire sera représenté au sein de la commission consultative pour l'attribution des marchés de travaux dans le cadre des procédures adaptées comprises entre 207 000 € H.T et 5 186 000 € H.T par M. Alain SEGURA.

### **DESIGNE**

Les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres comme membres de cette nouvelle commission.

Les représentants du conseil municipal au sein de la commission consultative pour l'attribution des marchés de travaux dans le cadre des procédures adaptées comprises entre 207 000 € H.T et 5 186 000 € H.T sont les suivants :



Titulaires	Suppléants
M. Brahim CHERAA	M. Franck CLET
Mme Arlette JEAN	Mme Maryvonne BELLEMIN
M. Ahmed MEITE	M. Abdallah SHAIK
Mme Houriya ZITOUNI	M. Thierry SEMANAZ
M. Georges OUDJAUDI	M. Hervé MARGUET

*Adoptée à la majorité : 28 voix pour  
27 pour Majorité  
1 pour Conseiller municipal  
7 abstention Couleurs SMH  
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens  
2 abstention UMP*

**15. Reportée.**

**16. Convention de prestation de service d'une assistante sociale avec le centre de gestion de l'Isère en faveur des agents de la Ville et du CCAS de Saint-Martin-d'Hères : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

La convention à intervenir entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et le Centre de Gestion de l'Isère.

**AUTORISE**

M. le Maire à signer la convention sus-mentionnée.

*Adoptée à l'unanimité (39 voix)*

**17. Convention d'adhésion au socle commun de compétences entre le Centre de Gestion de l'Isère et la ville de Saint-Martin-d'Hères et le CCAS : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

La convention à intervenir entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et le Centre de Gestion de l'Isère.

**AUTORISE**

M. le Maire à signer la convention sus-mentionnée.

*Adoptée à l'unanimité (39 voix)*

**18. Créations d'emplois saisonniers (périodes adaptées aux nécessités des services).**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

## **DEMANDE**

Les créations d'emplois suivantes :

### **SERVICE ENFANCE :**

Du 7 juillet 2014 au 29 août 2014

\* 18 emplois d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, Echelle III

Indices bruts 330/393

### **SERVICE DES SPORTS :**

Du 23 juin 2014 au 31 août 2014

\* 10 emplois d'agent de vestiaire

rémunérés sur la base d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, Echelle III

Indices bruts 330/393

\* 3 emplois d'agent de caisse

rémunérés sur la base d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, Echelle IV

*Indices bruts 336/424*

\* 6 emplois d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

Indices bruts 330/393

\* 4 emplois de maître nageur sauveteur

rémunérés sur la base d'éducateur des activités physiques et sportives

Indices bruts 340/576

*Adoptée à l'unanimité (39 voix)*

## **19. Fixation de l'enveloppe globale des indemnités des élus : Approbation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux et indemnisation des conseillers municipaux subissant des pertes de revenus.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

De voter les majorations d'indemnités de fonction en application de l'article L.2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Une majoration de 15 % au titre de commune chef lieu de canton
- La majoration définie aux articles L2334-15 et suivants relative aux communes attributaires de la dotation de solidarité urbaine.

#### **Article 2 :**

De fixer en conséquence l'enveloppe globale mensuelle brute des indemnités du maire, des adjoints au maire, et des conseillers municipaux ayant reçu délégation du maire, à la somme de 25 163,70 Euros.

Les attributions individuelles prenant effet le 6 avril 2014, font l'objet du tableau joint en annexe.

Celles-ci seront systématiquement réévaluées en cours de mandat en fonction des actualisations des traitements de la fonction publique.

**DIT**

Que les dépenses seront imputées au chapitre 012 6531/021/ELUS.

*Adoptée à la majorité : 27 voix pour  
27 pour Majorité  
1 NPPPV Conseiller municipal  
7 abstention Couleurs SMH  
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens  
2 abstention UMP*

**20. Frais de représentation de M. le Maire.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DECIDE**

De rembourser à M. le Maire des frais de représentation à hauteur de 500 € maximum par mois.

**DIT**

Que la dépense sera imputée au 6536/021/ELUS du Budget de la Ville.

*Adoptée à la majorité : 28 voix pour  
27 pour Majorité  
1 pour Conseiller municipal  
7 contre Couleurs SMH  
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens  
2 abstention UMP*

**21. Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de l'élémentaire et de la restauration Henri Barbusse : Composition du jury de concours.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DECIDE**

De désigner comme suit les membres du jury de concours de la reconstruction de l'école maternelle Henri Barbusse :

- Membres élus de la commission d'appel d'offre (CAO) :
  - le Président : M. le Maire ou son suppléant
  - les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres
  
- Membres désignés par le Président :
  - 3 professionnels de la construction
  - les 2 directeurs de l'école primaire et maternelle de Henri Barbusse
  
- Représentants institutionnels invités :
  - M. le Directeur de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant,
  - M. le Trésorier principal ou son représentant,
  - M. le Directeur Général Adjoint des Services Techniques ou son représentant
  - M. le Directeur Général Adjoint chargé de l'enseignement ou son représentant,

*Adoptée à l'unanimité (39 voix)*

**22. Travaux de réfection des façades et des accès à la Maison Communale – Marché n°13-039-8 lot n°8 « électricité » : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n° 1 au marché n° 13-039-8 passé avec la société Ratto.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

L'avenant n°1 au marché n°13-039-8 relatif aux travaux de réfection des façades et des accès à la Maison Communale – Marché n°13-039-8 lot n°8 "électricité" passé avec la société Ratto, domiciliée 17 rue du Pré Ruffier 38400 Saint-Martin-d'Hères, pour un montant de 2 895,00 € HT.

**AUTORISE**

M. le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché passé avec la société Ratto, domiciliée 17, rue du pré Ruffier 38400 Saint-Martin-d'Hères.

**DIT**

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

*Adoptée à la majorité : 37 voix pour  
27 pour Majorité  
1 pour Conseiller municipal  
7 pour Couleurs SMH  
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens  
2 pour UMP*

**23. Travaux de réhabilitation de la salle Paul Bert – Marché n°13-038-01 lot n°1 « démolition, maçonnerie, gros œuvre » : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°13-038-01 passé avec la société S.E.B.B.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

L'avenant n°1 relatif aux travaux de réhabilitation de la salle Paul Bert du marché n°13-038-01 lot n°1 "démolition, maçonnerie, gros œuvre" passé avec la société S.E.B.B., domiciliée 1, rue Pré Ruffier 38400 Saint-Martin-d'Hères, pour un montant de 49 147,20 € HT.

**APPROUVE**

M. le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché passé avec la société S.E.B.B., domiciliée 1, rue Pré Ruffier 38400 Saint-Martin-d'Hères.

**DIT**

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

*Adoptée à la majorité : 32 voix pour  
27 pour Majorité  
1 pour Conseiller municipal  
2 pour UMP  
7 abstention Couleurs SMH  
2 pour Alternative du Centre et des Citoyens*

**24. Passation et exécution de marchés de maîtrise d'œuvre pour le compte d'autres personnes publiques : Autorisation de réponse aux avis d'appel à concurrence et délégation du Conseil Municipal à M. le Maire.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**AUTORISE**

La participation des services municipaux aux consultations de maîtrise d'œuvre lancées par d'autres personnes publiques.

M. le Maire à réaliser les diverses opérations nécessaires à la conclusion et à l'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre pour le compte d'une autre personne publique.

**DEMANDE**

A M. le Maire de rendre compte des actes pris en vertu de la présente délibération.

*Adoptée à l'unanimité (39 voix)*

**25. Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance : Autorisation donnée à M. le Maire de signer une convention avec la CAF de l'Isère pour l'attribution d'une subvention.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

La convention du « Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance » pour l'attribution de cette aide annuelle de fonctionnement d'un montant de 9800 euros.

**AUTORISE**

M. le Maire à signer la convention de fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère pour la période du 01/09/13 au 31/12/13, pour l'Espace Petite Enfance Gabriel Péri

**DIT**

Que la recette correspondante sera imputée au 7478/64/PESADM/PERI.

*Adoptée à la majorité : 37 voix pour  
27 pour Majorité  
1 pour Conseiller municipal  
7 pour Couleurs SMH  
2 pour UMP  
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

**26. Mise en place du projet d'expérimentation de médiation sociale en milieu scolaire sur la commune de Saint-Martin-d'Hères en partenariat entre l'Education Nationale, Sciences Po Paris, France Médiation et AGIL, projet porté et coordonné par la Préfecture de l'Isère : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention cadre correspondante et la convention spécifique avec l'association AGIL.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

## AUTORISE

M. le Maire à signer la convention relative au projet d'expérimentation d'un dispositif global de médiation sociale en milieu scolaire avec les différents partenaires et la convention spécifique concernant l'intervention de l'association AGIL.

## DIT

Que la dépense correspondante sera imputée au chapitre du budget principal de la ville.

*Adoptée à l'unanimité (39 voix)*

### **27. Affectations de subventions aux établissements du second degré - Séjours Linguistiques, année scolaire 2013/2014.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

## DECIDE

D'affecter les subventions suivantes :

Subventions aux organismes publics de l'enseignement du deuxième degré, dans le cadre de séjours linguistiques 2013/2014 :

### Collège E. VAILLANT

Angleterre	(3.05 € par jour et par élève) pour 5 jours et 25 élèves	381,25 €
	<b>à verser</b>	<b>381,25 €</b>

### Collège F. LEGER

Espagne	(3.05 € par jour et par élève) pour 4 jours et 49 élèves	597,80 €
Italie	(3.05 € par jour et par élève) pour 4 jours et 38 élèves	463,60 €
	<b>à verser</b>	<b>1 061,40 €</b>

### Lycée P. NERUDA

Sicile	(3.05 € par jour et par élève) pour 9 jours et 20 élèves	549,00 €
Sicile étrangers	(1.53 € par jour et par élève) pour 9 jours et 20 élèves	275,40 €
Espagne	(3.05 € par jour et par élève) pour 6 jours et 56 élèves	1 024,80 €
	<b>à verser</b>	<b>1 849,20 €</b>

### Collège H. WALLON

Italie	(3.05 € par jour et par élève) pour 10 jours et 45 élèves	1 372,50 €
Espagne	(3.05 € par jour et par élève) pour 5 jours et 39 élèves	594,75 €
	<b>à verser</b>	<b>1 967,25 €</b>

*Adoptée à l'unanimité (39 voix)*

### **28. C.L.I.S. : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de participation financière aux charges de fonctionnement des classes C.L.I.S. de la ville de Grenoble pour l'année scolaire 2012/2013.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

## APPROUVE

La convention à intervenir avec la ville de Grenoble pour la scolarisation de cinq enfants résident à Saint-Martin-d'Hères en classes C.L.I.S. pour l'année scolaire 2012/2013.

## **AUTORISE**

M. le Maire à signer la dite convention avec la commune de Grenoble pour sa participation financière aux frais de fonctionnement de la Classe d'Inclusion Scolaire (ex : Classe d'Intégration Spécialisées) pour un montant de 5 485 €.

## **DIT**

La dépense correspondante sera affectée au 62878-20-ENSEIG du Budget Principal.

*Adoptée à l'unanimité (39 voix)*

**29. Partenariat entre la ville et les établissements scolaires du premier degré : Attribution d'une subvention exceptionnelle par la ville, à l'école élémentaire Ambroise Croizat, pour la réalisation d'un projet « du bois pour une fresque à l'école ».**

**Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,**

## **DECIDE**

Le versement d'une subvention d'un montant de 240 € pour la réalisation du projet « du bois pour une fresque à l'école » à l'école primaire Ambroise Croizat.

## **DIT**

Que la dépense est inscrite au 6574/20 ENSEIG NON AFF du budget principal.

*Adoptée à l'unanimité (39 voix)*

**30. Secteur Renaudie : Prise en charge par la ville des études concernant la réhabilitation des 4 parkings en ouvrage de Renaudie - G11, B31, B21 et B9.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

## **APPROUVE**

La prise en charge par la ville des études concernant la réhabilitation des 4 parkings en ouvrage de Renaudie : G11, B31, B21, et B9 pour un montant maximum de 40 000 € HT.

## **DIT**

Que les dépenses seront imputées au budget principal et annexes en investissement ou en fonctionnement, selon la nature des actions mises en œuvre.

*Adoptée à la majorité : 27 voix pour  
27 pour Majorité*

*1 NPPPV Conseiller municipal*

*7 abstention Couleurs SMH*

*2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens*

*2 abstention UMP*

**31. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°3 à la convention cadre de résidence artistique d'une durée de trois ans (2013-2014-2015) sur le territoire de la Ville avec la Fabrique des Petites Utopies.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

L'avenant n°3 à la convention cadre de résidence artistique d'une durée de trois ans (2013-2014-2015) sur le territoire de la Ville avec la Fabrique des Petites Utopies, pour la mise en œuvre notamment des projets de spectacles et les ateliers de pratique artistique et de médiation culturelle pour la saison culturelle 2014-2015.

**AUTORISE**

M. le Maire à signer ledit avenant pour l'année 2014.

**DIT**

Que les dépenses seront imputées au service spectacle vivant CUHEBL / 314 / 6042 / SPVI / 3 SPEVIV.

*Adoptée à l'unanimité (37 voix)*

**32. Licences d'entrepreneur de spectacles catégories 1 et 3 : Désignation d'un titulaire des Licences précitées.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**DESIGNE**

M. David QUEIROS, maire de la Ville de Saint-Martin-d'Hères, comme titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles pour les catégories 1 et 3.

*Adoptée à l'unanimité (37 voix)*

**33. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention relative à la participation financière du Conseil Général de l'Isère au fonctionnement du Centre Communal de Planification et d'Éducation familiale de Saint-Martin-d'Hères.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

La convention fixant les modalités de calcul et le montant du financement du Conseil Général de l'Isère pour l'année 2014, soit 141 000 €.

**AUTORISE**

M. le Maire à signer la convention relative à l'activité 2014.

**DIT**

Que la recette correspondante sera imputée au budget de la ville : pour le Centre Communal de Planification et d'Éducation Familiale – code gestionnaire PPLANI / code fonction 512 / code nature 7473.

*Adoptée à l'unanimité (37 voix)*

**34. Collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux : Autorisation donnée à M. le Maire de signer une convention avec les professionnels de santé (producteurs de déchets).**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

La convention à intervenir entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et les professionnels de santé en vue de la collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux.



**AUTORISE**

M. le Maire à signer ladite convention avec chacun des professionnels de santé souhaitant adhérer au système de collecte.

**FIXE**

Le montant de la participation annuelle à 60 euros par producteur.

**DIT**

Que cette participation correspond au coût de l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et des emballages fournis, le complément financier étant pris en charge par la commune.

**DIT**

Que les recettes correspondantes seront affectées à la nature 70613-12 HYGIEN du budget hygiène / santé.

*Adoptée à la majorité : 30 voix pour  
27 pour Majorité  
1 pour Conseiller municipal  
7 abstention Couleurs SMH  
2 pour UMP*

**35. Prestation de services pour la formation « Prévention et Secours Civique PSC1 » pour l'année 2014 : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Isère.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**APPROUVE**

La convention entre l'Association Départementale de Protection Civile de l'Isère et la Ville de Saint-Martin-d'Hères concernant les interventions pour la formation aux gestes de 1er secours.

**AUTORISE**

M. le Maire à signer la dite convention.

**DIT**

Que la dépense sera imputée à la ligne budgétaire 611 du budget du service Hygiène-Santé.

*Adoptée à l'unanimité (37 voix)*

**36. Modification de la composition de la commission municipale Habitat, Cadre de Vie et Citoyenneté.**

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré**

**FIXE**

La composition de la commission Habitat, Cadre de Vie et Citoyenneté comme suit :

M. Brahim CHERAA	M. Alain SEGURA
M. Fabien SPUHLER	M. Christophe BRESSON
M. Mohamed HESNI	Mme Mitra REZAI
Mme Marie-Christine LAGHROUR	M. Ahmed MEITE
Mme Denise FAIVRE	M. Hervé MARGUET
M. Xavier DENIZOT	M. Mohamed GAFSI

*Adoptée à la majorité : 32 voix pour  
27 pour Majorité  
1 pour Conseiller municipal  
7 abstention Couleurs SMH  
2 pour Alternative du Centre et des Citoyens  
2 pour UMP*

---

---

**Signature du secrétaire de la séance du  
Conseil Municipal du 15 mai 2014 :**